

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 251023AR233CB

Arrêté portant réglementation du stationnement - Place du Général de Gaulle/Rue Houchard à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme BRAEMS Charlotte, de réglementer le stationnement au n°14 place du Général de Gaulle pour faciliter un déménagement,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement face au n°2 Rue Houchard à Hondschoote du Vendredi 31 octobre 2025 au Dimanche 02 novembre 2025.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme BRAEMS Charlotte, pour information.

HONDSCHOOTE, le 23 octobre 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

